



Randonnée Automnale

15 octobre 2023



Organisation de la Randonnée historique: Les Routes d'Exbrayat affiliée FFVE n° 878 (La FFVE est reconnue d'utilité Publique)

Conducteur

Navigateur

Nom

Prenom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Mail

Club

Permis N°

Obtention le:

Engagement pour un équipage de deux personnes **100€**

Personne supplémentaire **28€** règlement à l'ordre les Routes d'Exbrayat

€

Impératif

Marque/Type

Immat/ Date

Assurance

Voiture

marque

type

immat

date

compagnie

n° police

Nous, soussignés, déclarons :

- Participer, de notre propre initiative, à la manifestation décrite ci-dessus.
- Avoir pris connaissance et adhérer, sans réserve et dans son intégralité, au règlement de la manifestation.
- Que les renseignements concernant le véhicule inscrit sont rigoureusement exacts.
- Que le véhicule engagé est conforme à son type mine et qu'il n'a pas subi de modification pouvant nuire à sa conformité relative à son homologation d'origine
- Renoncer à tous recours envers l'association **LES ROUTES D'EXBRAYAT**, les organisateurs et participants de la manifestation, ainsi qu'envers les concurrents ; pour tous dommages que nous subirions au cours de la manifestation.
- Respecter scrupuleusement le code de la route tout au long de la manifestation, et en particulier la législation sur les excès de vitesse et l'alcoolémie au volant.
- Respecter les organisateurs, participants et les autres concurrents.
- Adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation.
- Respecter et garantir la tranquillité publique.

Merci de joindre à votre engagement: le chèque de règlement ainsi que les copies : permis de conduire conducteur et carte grise véhicule avec son CT, l'assurance ; le cas échéant l'autorisation parentale en cas de navigateur mineur . Limitée à 65 voitures dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le _____ à

Signature Conducteur

Signature Navigateur

Envoyer:

Les Routes d'Exbrayat

MdA La Passerelle

7 Rue 11 Novembre

42170 St Just St Rambert